



COLLOQUE DU 4 JUIN 2015
**L'activité économique et l'insertion
professionnelle des Gens du Voyage**

Thème :

Le travail des Gens du Voyage questionne. Suspicion et préjugés dominant. Notre volonté est de faire reconnaître l'activité professionnelle présente dans les valeurs de cette population. Vanniers, rempailleurs de chaises, commerçants, forains, les métiers ont évolué, une adaptation du travail en fonction du contexte économique environnant. Un après-midi pour en discuter, pour démontrer les réalités.

Présents :

NOM	PRENOM	STRUCTURE
Tous les salariés et bénévoles		ADAPGV
VALTON	Marie-Thérèse	ACLEF
BOUTTIER	Ginette	Adhérente
SUBERATS	Joël	CAF
FAVREAU	Marion	CAPC
METAIS	Claudie	Communauté communes Vouillé
EVINA	Samuel	Communauté communes Vouillé
PLAUD	Delphine	CSC Les Minimes
SELLAS	Christelle	Education nationale - CASNV
BOGER	Sylvie et sa famille	Usagers du CSC Châtellerauld
CONTRERAS	Ringo et sa famille	Usagers du CSC Châtellerauld
DUVIL	Rebecca et sa famille	Usagers du CSC Châtellerauld
REINHARD	Henriette et sa famille	Usagers du CSC Châtellerauld
LOISEAU	Stéphanie	La Blaiserie - FCSV 86 - Adhérente
ROUX	Françoise	LDH
PERRON	Michel	LDH
GAUTHIER	Jacky	Maire de Colombiers
ALIZON	Delphine	MDS Jaunay-Clan
LAMY	Christine	PMI Châtellerauld Nord
DURAND	Lucie	Stagiaire IRTS

 POLE DIRECTION
ESPACE DE VIE SOCIALE

 1 rue du Sentier – 1^{er} étage
 BP 30034
 86180 BUXEROLLES
 Tél : 05.49.01.09.60

 CENTRE SOCIAL

 1 rue du Sentier – RDC
 BP 30034
 86180 BUXEROLLES
 Tél : 05.49.01.97.25
 Fax : 05.49.52.40.46

 CENTRE SOCIAL

 1 rue Marcel Coubrat
 BP 80136
 86101 CHATELLERAULT Cedex
 Tél : 05.49.20.42.28


DEROULEMENT du COLLOQUE

Intervention de Thierry RAULT, Directeur du SRI Nantes (Services Régionaux Itinérants) et André RAJOT, Chargé de mission économique ADGVE Evry (Association Départementale Gens du Voyage de l'Essonne), ainsi que des membres de l'ADAPGV. Nous avons sollicité ces 2 associations par le biais de la FNASAT (Fédération Nationale des Associations d'Action avec les Tsiganes et Gens du Voyage), à laquelle nos 3 structures adhèrent.



André RAJOT et Thierry RAULT

Déroulement de l'après-midi :

- Relation famille-activité économique-voyage
- L'entreprise individuelle et son suivi dans le cadre du dispositif RSA
- Développement économique, frein à l'emploi
- Question du salariat

Lors des différentes interventions ou exemples donnés, ATTENTION AUX GENERALITÉS. Ce n'est pas vrai pour TOUS les Voyageurs.

Relation famille-activité économique-voyage

Place des femmes dans l'économie des voyageurs

A Evry, 20 % des créateurs d'entreprises sont des femmes.

Dans 80 % des cas, la gestion administrative et comptable de l'entreprise se fait par l'un ou l'autre membre du couple, ou alternativement. Les femmes ont une place centrale dans la gestion de l'entreprise et aussi dans le portail de l'idée de travail indépendant chez les Voyageurs. Les mamans s'occupent aussi de la gestion de l'entreprise de leurs enfants. Le travail tourne autour de la famille et du voyage. Très souvent, dès leur jeune âge, les enfants vont aider leur père dans leur activité de service et accompagnent sur les marchés.

Méconnaissance des institutions du mode de travail des voyageurs, ce qui entraîne souvent une suspicion de fraude. La famille travaille ensemble, même famille éloignée qui donnent des coups de main, des échanges de services. Le voyage est organisé autour

de la famille et de l'entreprise, il y a une répercussion sur la nature de l'activité : pas de soucis pour le commerce ou les petits travaux du bâtiment.

Les événements familiaux sont également centraux, qu'ils soient positifs ou négatifs, et peuvent « tout arrêter ». L'activité économique est alors mise de côté, pour un temps ou pour longtemps. Pour les travailleurs sociaux extérieurs, ce sont des situations impensables. Cela complique les choses, c'est pourquoi la médiation est primordiale, ainsi quelque part, que l'empathie.

L'entreprise individuelle et son suivi dans le cadre du dispositif RSA

Depuis la mise en place du RSA (Revenu de Solidarité Active), on donne comme objectifs de maîtriser son entreprise, de développer son chiffre d'affaires afin de pouvoir sortir du RSA socle, voir du RSA activité.

Tous les voyageurs ne touchent pas le RSA, mais nous aborderons majoritairement les entreprises de personnes qui touchent le RSA.

Le prisme familial : le CER (contrat d'engagement réciproque) est lié à la personne. L'entreprise est liée à la famille. Soucis d'illettrisme, difficulté à remplir les documents administratifs. Le TS (travailleur social) va dire qu'il faut apprendre à lire, alors qu'il s'est toujours débrouillé autrement. La porte d'entrée n'est pas la lecture et l'écriture, alors qu'il a développé des compétences autour qui leur permettent de se débrouiller. Mais c'est aussi un argument pour mieux suivre ses propres papiers et démarches administratives et mieux les comprendre. Par le biais de l'entreprise, les TS peuvent travailler énormément de points au niveau social.

Il faut avoir une vision très large, qui tient compte de l'organisation familiale et des compétences de chaque membre de la famille.

Les jeunes, dont une grande partie ne sait pas lire et écrire, ou très mal, savent parfaitement se servir de leur smartphone dans leurs recherches, certaines démarches en ligne.

Les institutions ont du mal à s'adapter aux personnes qui ont des difficultés réelles avec l'écrit, mis à part quelques rares organismes comme l'AFPA.

Exemple de l'ACLEF à Châtellerauld, qui a énormément évolué et mis en place des outils adaptés (notamment avec des supports numériques). On part de ce qu'ils connaissent afin que ce soit une porte d'entrée plus facile.

Création de l'entreprise

Avant, on travaillait avec une patente. Des vagues successives de régularisations, suite à la refonte du RSA et surtout à partir de 2009 avec la création du statut d'auto-entrepreneur (pas forcément bien compris dans son fonctionnement d'ailleurs mais très facile à mettre en place, par le biais d'internet par exemple). Cela peut être interprété comme un échec dans ce sens. Les artisans ont mal supporté cette arrivée massive de nouveaux concurrents. Toutefois, on est revenu à une obligation de passer par les CFE (Centres de Formalités des Entreprises), qui sont des instances prévues à cet effet. Mais le statut d'auto-entrepreneur a permis de régler une grosse partie des problèmes existants avant (trop de technicité). Elle a coïncidé avec la mise en place d'institutions telles que le RSI (Régime Social des Indépendants). Le système actuel convient assez bien aux entrepreneurs dans sa simplicité. Toutefois, difficultés toujours pour différencier le bénéficiaire, le chiffre d'affaires, les frais occasionnés (emplacement, carburant), les cotisations, la notion de déficit existante...

Problème de la rentabilité, d'où parfois des difficultés pour faire comprendre à la famille que l'activité ne fonctionne pas.

Exemple du peintre qui va regarder la pièce et estimer à vue d'œil la dimension pour son devis, et qui sera satisfait car il aura du travail pour plusieurs jours. Alors qu'au final, il

aura dépensé plus que le devis. Il lui suffirait de savoir calculé les mètres carrés pour s'en sortir un peu mieux.

Mais beaucoup ne peuvent pas arrêter leur activité. Il faut faire quelque chose. L'importance sociale de l'entreprise est démultipliée par rapport au chiffre d'affaires. Enormément de choses sont en jeu, bien au-delà de l'argent gagné ou de la rentabilité. C'est un statut social.

Exemple d'un marché où il y a 3 stands de rempaillage qui se mettent en concurrence, et l'acheteur n'a qu'à faire baisser les prix jusqu'à ce qu'un emporte le marché, alors qu'au final ce ne sera pas rentable au vue du temps passé. Mais il a fait son métier.

Alors, on continue ? on arrête ?



Développement économique, freins à l'emploi

Les difficultés pour le développement

Le statut discriminatoire « Gens du Voyage » car sur leurs papiers officiels (extrait de registre du commerce, carte professionnelle, les sites internet), ce sont les mentions « commune de rattachement », et pire « SDF ». Ce sont des termes reconnus discriminatoires mais qui continuent d'exister.

Avec la multi activité, soucis des sites non officiels sur internet qui ne récupèrent que l'activité principale et/ou non mise à jour. L'image numérique de l'entreprise pose soucis, car il n'y a pas de solution efficace et rapide.

C'est l'image que le sédentaire a en majorité sur les Voyageurs qui est plutôt négative. C'est un vrai frein pour trouver des clients, et donc au développement économique. C'est aussi un travail à mener avec les chambres consulaires.

Question : est-ce que les entrepreneurs acceptent les chèques emploi services ?

Réponse : certains oui, de plus en plus, mais cela reste assez peu pour l'instant, ce qui pourrait pourtant régler certains soucis, en rapport avec la loi Pinel du mois de décembre 2014 par exemple (voir paragraphe plus bas).

Question : a-t-on un tableau aujourd'hui de l'évolution du type d'activité économique des Gens du Voyage ? Y a-t-il beaucoup de changements, des nouveautés ?

Réponse : les activités traditionnelles perdurent ou disparaissent selon les régions (vannier, tapissier, ramonage, circassien, remoulage).

Il y a des stratégies d'urbanisme afin de régler certains « problèmes » sociaux (exemple des bancs sur Nantes ou de la plupart des communes qui refusent les cirques).

La liste des activités indépendantes à l'heure actuelle est plutôt restreinte : commerce, commerce ambulancier, entretien parcs et jardins, ferrailleur, ravalement de façade, peinture, maçonnerie...

Exemple d'une personne ayant fait 46.000 € de chiffre d'affaires et qui a coulé l'année suivante car il n'avait pas calculé le coût du carburant et des frais de réparation (énormément de kms parcourus pour travailler). Il n'a pas fait le rapport entre le chiffre d'affaires et le bénéfice réel.

Problèmes de qualification pour plus de 90 % des TI, qui ne peuvent plus s'inscrire aux chambres des métiers pour exercer ces métiers-là.

Loi Pinel

Votée en Décembre 2014 et ne change pas vraiment le métier, mais règlemente plus certains métiers pour lesquels, sans diplôme, il n'est pas possible d'exercer, par exemple pour la couverture. Aujourd'hui, les chambres consulaires ont le droit de contrôle sur la création des auto-entreprises (ce qui n'était pas le cas avant). Mais elles n'ont toutefois pas les moyens financiers pour aller sur le terrain. Mais les créateurs d'entreprise seront maintenant dans l'obligation de justifier soit d'un CAP, soit de 5 ans d'expérience. Il sera compliqué de fournir des papiers pour les Voyageurs qui auront l'expérience.

Situation des espaces verts préoccupante avec cette loi : basculement de la compétence à la chambre d'agriculture (alors qu'avant cela pouvait dépendre du service à la personne) qui ne reconnaît pas le statut d'auto-entrepreneur. Donc au jour d'aujourd'hui, ce travail n'est reconnu dans aucune des 3 chambres consulaires et ne peut pas se faire.

Donc ceux qui ont pris, avant décembre 2014, ce statut « d'espaces verts » ont 1 an afin de régulariser leur activité en s'enregistrant à la chambre des métiers.

On recherche à ce que cette activité passe par exemple en seconde activité d'une activité de commerce, afin de dépendre toujours de la chambre de commerces.

Depuis le 1^{er} Janvier 2015, obligation pour les auto-entrepreneurs de repasser par les CFE. Ceux-ci qui avant n'avaient qu'un avis officiel SIRENE (où est noté juste une activité principale) ont maintenant un KBIS qui revient du greffe du tribunal de commerce où tout est noté et qui est gratuit.

Le positif de la création d'entreprise

Cela permet de rentrer dans le « monde administratif » car il faut faire des démarches. Evolution dans les familles rencontrées qui ont une meilleure appréhension de ce milieu. Prise de conscience de l'importance de l'école pour les enfants, de se régulariser pour créer son entreprise... Impact sur la jeune génération, qui crée plus tôt son activité. Et une meilleure prise en compte de la nécessité de formation parce que les parents ont bien conscience de la difficulté de travailler sans niveau scolaire, sans formation, sans rien à faire valoir. C'est sur le long terme, des années pour avancer...

L'entreprise sert de levier pour actionner d'autres champs, c'est un dynamisme qui se met en place.

Dans certains départements, les institutions incitent les gens à travailler, peu importe leur situation, en s'inscrivant par exemple à Pôle emploi.

Le GIE (groupement d'intérêt économique) : difficulté d'obtenir des marchés pour les Voyageurs, surtout quand il est seul. Exemple du ferrailleur qui est assimilé à un voleur alors qu'il va acheter sa marchandise à 1,50 € pour la revendre 3,50 €, ce qui est plus proche de la vérité. Problème de flux dans le dépôt sauvage et interdit, que les entreprises revendent elles-mêmes leurs métaux, et le non-accès aux déchèteries. Volonté politique portée sur Nantes de faire reconnaître la récupération de ferraille comme un métier, car ce sont actuellement les communes qui en récupèrent le plus via les déchèteries. L'association l'a fait stipuler, pour la 1^{ère} fois en France, dans le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage pour la « reconnaissance des pratiques professionnelles des Gens du Voyage » en les intégrant dans des filières reconnues, toujours grâce à un portage politique fort. Derrière, il faut se structurer pour pouvoir répondre à des appels d'offre. Ensuite, il y a eu création d'un groupement d'intérêt économique qui compte aujourd'hui 8 récupérateurs de métaux, ce statut d'entreprise qui permet de se coordonner à plusieurs entreprises, afin de passer des marchés selon ses compétences. Ce travail complexe se poursuit (stockage, sécurité, transport, formation...).

Préconisations faites en 2007 par la FNASAT et de nombreuses associations au Ministère de travail qu'en dehors d'un certain niveau d'alphabétisation, on puisse faire réaliser des formations et que soient reconnus les « petits métiers du bâtiment » ou « petits travaux du bâtiment ». Cela est malheureusement resté lettre morte.

Toutefois, des VAE ont pu être réalisées par 10 voyageurs, en lien avec l'AFPA, avec un assez bon résultat, mais l'année suivante cette validation a été un échec (pour diverses raisons).

Question du salariat

Pour aborder le salariat et la porte d'entrée que sont les chantiers d'insertion, intervention de Delphine PLAUD, encadrante du Chantier d'insertion des Minimes à Châtellerault.

14 salariés actuellement sur le chantier d'insertion, dont les activités principales sont l'entretien des espaces verts et la peinture-petits travaux de maçonnerie.

Visionnage du petit film réalisé par le CSC des Minimes, avec l'interview de Ringo CONTRERAS, Voyageur châtelleraudais salarié depuis Septembre 2014.

L'exemple de Ringo qui explique « *qu'au début il est arrivé aux Minimes la boule au ventre car il avait peur de travailler avec les gadgés, car eux ont peur de travail avec nous (les voyageurs), mais nous aussi, on a aussi peur d'eux* ». Il manquait de confiance en lui au début, et aujourd'hui il dit avoir beaucoup appris des autres et inversement. C'est un groupe hétérogène d'un point de vue ethnique et d'âge, qui ont de différentes manières également, subi des discriminations dans le monde du travail. Ringo est devenu un pilier du groupe. Il n'a pas senti de discrimination pour la première fois dans le monde du travail.

Ringo a été à l'ACLEF sur plusieurs années, de façon ponctuelle selon ses déplacements, et continue aujourd'hui à y suivre des ateliers d'apprentissage de l'écriture et la lecture.

Les salariés sont formés en interne et on leur permet de faire des formations qualifiantes. Cela leur donne une expérience et peut les aider s'ils décident de concrétiser par un statut d'auto entrepreneur, à se professionnaliser. Les chantiers d'insertion sont de 24 mois maximum et servent de transition.

En général, on pense que le salariat n'est pas fait pour les Voyageurs, mais c'est faux. Tous les voyageurs ne sont pas des travailleurs indépendants. Mais il est vrai qu'ils ont des difficultés quand il s'agit de trouver un patron, entreprise ou interim.

L'illettrisme est également un frein à l'accès à l'emploi, mais certains postes à « basse qualification », pour des travaux manuels, physiques, peuvent être disponibles.

Le monde actuel du travail est compliqué pour tout le monde, il y a beaucoup de demandes pour peu de postes. On recrute beaucoup par CV et diplôme, et pas assez sur les compétences.

Tentative dans le 44 d'un « médiateur emploi » spécifique aux Gens du Voyage en 2007-2008 avec le Conseil général, qui allait prospecter les entreprises, pour chercher des contrats de travail et aller sur le terrain pour trouver des compétences. En 1 an, plus de 100 contrats de travail ont été signés. Aujourd'hui, il y a 3 postes de médiateur emploi existents sur le département.

L'interim peut convenir aussi pour les Voyageurs, selon la durée et leur itinérance, même s'il y a beaucoup de demandeurs. Et la praticité, c'est que l'on peut suivre le parcours des missions dans toute la France sur les grosses boîtes d'intérim.

Intervention des travailleurs sociaux de l'ADAPGV

Le travail quotidien en ce qui concerne l'activité professionnelle, c'est de leur dire que c'est possible également pour eux, qu'ils peuvent y arriver.

Nous travaillons dans le cadre d'une convention avec le Conseil général, nous sommes référent unique RSA et nous utilisons le CER comme un outil pour l'accompagnement social. C'est un moment où l'on peut se poser et d'aborder toutes les problématiques. Nous accompagnons les bénéficiaires du RSA : 446 à Châtelleraut et 211 à Poitiers, et sommes référent pour les travailleurs indépendants (93 à Poitiers et 116 à Châtelleraut, pour 2.6 équivalent temps plein).

Acquisition des savoirs de base sur Châtelleraut : on y travaille dès tout petit, car les parents ont eu souvent un mauvais souvenir de l'école. Et parfois, selon l'enseignant, ils ont peu appris la lecture et l'écriture. Les parents sont peu enclins à scolariser les enfants, surtout en maternelle, les parents attendent souvent 6 ans pour les mettre à l'école, et à cet âge, ils perdent vite confiance.

On essaie de dédramatiser tout ce qui est en lien avec l'école, avec les parents, les enfants et les écoles.

Travail aussi pour l'entrée en collège. Il n'est pas envisageable d'imaginer une poursuite d'études.

Notre objectif aussi est que les Voyageurs deviennent autonomes dans un maximum de démarches, qu'ils comprennent ce qu'ils remplissent et qu'ils le fassent le mieux possible. Nous avons des outils (calculatrice, modèles, fluo...) pour les y aider, quand ils en ont besoin.

Message pour les personnes présentes, laissé par une Voyageuse de Châtelleraut, qui fait référence à la formation qu'elle a suivie à l'ACLEF de Châtelleraut :

« J'ai retenu mes lettres comme ça : le V, c'est le V de caravane. Puis le J, je pense à mon neveu Tiji. Pour le G, je pense au jet qui sert à arroser le jardin. Le U, je pense au magasin U. J'ai appris l'alphabet, je trouve que c'est bien d'apprendre. Au collège, mes enfants ont appris des choses et à l'ACLEF ils ont appris d'autres choses. Mais à l'ACLEF ils ont appris beaucoup de choses. J'espère que Naïm qui a 12 ans lui va savoir lire et Dany 6 ans aussi. Pour moi c'était un peu dur au 1^{er} coup, j'étais un peu gênée comme quoi je connaissais pas les gens. Après je les connaissais, j'étais plus à l'aise. J'aimais bien être toute seule dans une salle avec la personne qui m'apprenait. Marie-Claude m'avait demandé ce que je préfère et je lui ai dit que je préférerais être toute seule. Maintenant dans les magasins je vois les prix toute seule, même pour les gros prix. Je vois mieux les prix. J'ai appris beaucoup de choses et ça m'a fait plaisir. J'ai l'impression d'être un peu plus haute. Je remercie beaucoup Marie-Claude qui m'a aidé. »

C'est souvent une question de personne.